

COMPRENDRE ET MAÎTRISER LES RISQUES DANS LA TRANSACTION IMMOBILIÈRE

Objectifs de la formation

- Comprendre les enjeux liés aux risques naturels et technologiques tout en appréhendant le devoir d'information des acquéreurs.
- Comprendre et lire les arrêtés de péril et les Plans de Prévention des Risques et évaluer leur impact sur les transactions immobilières.
- Se familiariser avec les constructions sur existant et comprendre les enjeux de la rénovation énergétique, ainsi que leur influence sur la valeur des biens.
- Maîtriser les précautions à prendre concernant les assurances liées aux travaux et l'importance des informations précontractuelles.

Nature de la formation

Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances et de compétences

Moyen pédagogique

Séance de formation en présentiel

Équipements pédagogiques

Support pédagogique, calendriers de formation, outils et présentation de l'activité, rétroprojection powerpoint

Sanction de la formation

- Certificat de formation de satisfaction à l'apprentissage
- Attestation de présence

Évaluation des acquis

Questions et débats

Contact

AAMTI FORMATION

01 46 22 52 20

af@aamtiformation.fr

Public(s)

Avocats / Collaborateurs / Juristes

Prérequis

Pas de prérequis

Durée de la formation

(7h) - 8h30-17h00

Date de la formation

03/10/2025

Lieu de la formation

5 Rue St Jean du Pérot, 17000 La Rochelle

* sous réserve des conditions sanitaires et organisationnelles

Intervenants

Monsieur Didier ARTUS
Monsieur Nicolas BERNON
Maître Daniel CHARCELLAY
Maître Julie COUTURIER
Maître Jean-Raphaël FERNANDEZ
Madame Jeannette GUINAUDEAU

Monsieur Sandu HANGAN
Maître Frédéric LANGLOIS
Madame Sylvie MARCILLY
Madame Anne-Claire PÂRIS
Maître Michel VAUTHIER
Madame Marie-Sophie BONDON

PROGRAMME ET THÉMATIQUES ABORDÉES

Matinée : 8h30 - 12h30

- Intervention des instances.
- Comprendre les aléas relatifs aux phénomènes naturels et à l'environnement (Erosion côtière, élévation du niveau marin, changement climatique, sous-sol, tremblement de terre, risques naturels et technologique).
- Prévenir les risques collectivement : Les arrêtés de péril, Les Plans de Prévention des Risques (PPR) et leurs conséquences.
- Le bâti dans les périmètres protégés et les secteurs sauvegardés, quel impact sur la transaction immobilière ?

Déjeuner : 12h30 - 14h00

Après-midi : 14h00 - 17h00

- La construction professionnelle sur existant.
- La rénovation énergétique et la construction pour soi-même, quels enjeux, quelles précautions pour les Transactions Immobilières ?
- Les assurances, les précautions liées à la réalité des travaux et les informations précontractuelles.

À l'issue de cette formation, les participants seront en capacités de comprendre les différents types de risques associés aux transactions immobilières et des obligations légales qui en découlent. Ils disposeront d'outils et de méthodes pour évaluer et prévenir les risques dans leurs projets immobiliers, renforçant ainsi leur capacité à conseiller efficacement leurs clients en ayant une meilleure appréhension des enjeux environnementaux et de durabilité dans le secteur immobilier.



Personne en situation de handicap, nous vous remercions de nous contacter au 01 46 22 52 20



AAMTI FORMATION

Avocat IMMO
www.avocat-immo.fr

Tarif par formation

Prix adhérents AAMTI 580.00 € TTC

(483.33€ HT - 20% TVA)

Prix non-adhérents : 680,00 € TTC

(566.66€ HT - 20% TVA)

Financement(s)

- FIF-PL pour les avocats www.fifpl.fr
- OPCO pour les collaborateurs (avocats salariés) et juristes

Modalités Inscriptions

En ligne sur <https://www.aamtiformation.com/>

Rubrique Formations

Cliquez sur le module de formation de votre choix dans la liste proposée puis sur « M'inscrire à cette formation ».

Pour vous inscrire, vous devez soit avoir créé votre compte gratuitement via l'« Espace Avocat », en haut à droite du site.

Soit en remplissant votre bulletin d'inscription joint ou à télécharger sur la page internet de la formation sur www.avocat-immo.fr, en l'adressant par voie postale avec votre règlement (Délais d'accès : nous contacter)

Cette formation est prise en compte dans le cadre de la formation continue de la profession des avocats pour une durée de 7h00.

Les programmes mentionnés sont évolutifs et sont susceptibles de modifications dans le cadre de leur actualisation.

Déclaration d'activité de formation AAMTI FORMATION SCIC
Société coopérative d'intérêt collectif par action simplifiée, à capital variable enregistrée 11 75 618 43 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France. Siret : 892 472 689 000 17